

TISA

TRADE IN SERVICES AGREEMENT



SOMMAIRE

Préface	4
Le TiSA, un projet de traité négocié dans l'ombre	6
L'objectif du TiSA	8
Conséquences du TiSA	10
Le TiSA répond-il aux exigences de la CES?	17
Le TiSA doit sortir de l'ombre	20
Mener des actions pour des accords commerciaux équitables	22

Mise en page Karen Paalman, www.getlos.nl

Illustration Milo Rottinghuis, www.milo.nu



ER: Dominique Leyon, chaussée de Haecht 579, 1030 Bruxelles,
mars 2017, www.lacsc.be

PRÉFACE

Politique commerciale et conditions de travail sont intimement liées.

La politique commerciale peut et doit être un outil en faveur du travail décent et du développement durable.

Quand elle prend cette direction, elle peut soutenir la prospérité de tous. Des travailleurs comme des employeurs, de l'environnement, comme des sociétés en général, au nord comme au sud.

Mais la politique commerciale actuelle de l'Union européenne est-elle véritablement au service du travail décent et du développement durable ?

Peu de politiques européennes sont aussi contestées. Un simple regard autour de

nous permet de comprendre pourquoi. En effet, une grande partie des marchandises qui nous entourent ne contiennent aucune garantie d'avoir été produites dans des conditions de travail dignes et d'être respectueuses de l'environnement.

Ce qui vaut pour les produits, vaut également pour les services. Leur production, consommation et commerce se réalise de plus en plus à l'échelle planétaire. Les moyens de communication et de transport jouent un rôle important dans cette dynamique.

Quelle place occupe la politique pour que ces services privés, publics ou non-marchands donnent en même temps accès à des besoins de base, garantissent une vie digne pour les travailleurs qui les

produisent et soient respectueux de l'environnement ?

La régulation au niveau européen permet-elle au citoyen, au travailleur, au patient, au consommateur de bénéficier d'une meilleure qualité de vie, ou vise-t-elle juste à commercialiser, à libéraliser et à déréguler nos services au bénéfice des grandes multinationales ?

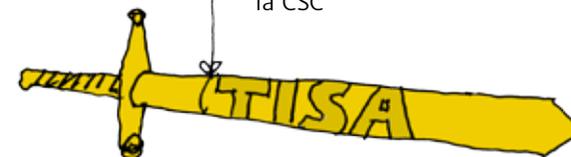
Cette brochure offre des pistes de réponse à ces questions générales en abordant le cas spécifique du projet d'Accord sur le Commerce des Services (ACS, TISA en anglais) qui est d'une actualité brûlante.

Après une période d'arrêt liée essentiellement aux élections américaines, les négociations pourraient bientôt redémarrer (mai 2017).

C'est dans ce contexte que cette brochure d'information a été rédigée en suivant une optique d'éducation permanente. Elle vise également à accompagner notre action européenne.

En espérant que ces informations vous seront utiles pour vos actions futures en faveur d'une politique commerciale au service du travail décent !

Marc Leemans, président de la CSC
Marie-Hélène Ska, secrétaire générale de la CSC



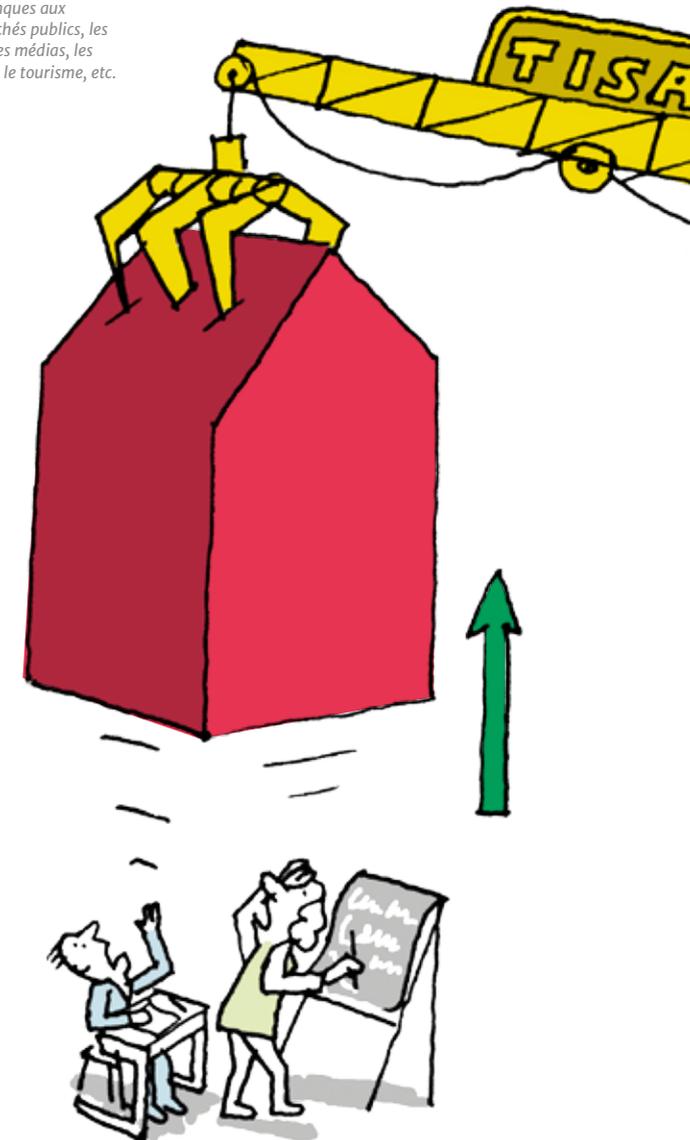
LE TISA, UN PROJET DE TRAITÉ NÉGOCIÉ DANS L'OMBRE

Il est probable que vous n'avez encore jamais entendu parler du TISA. Il s'agit d'un traité commercial relatif aux services, actuellement en négociation entre l'Union européenne, les Etats-Unis et 21 autres pays¹. Les discussions sur ce traité ont débuté en 2013 et devraient normalement se clôturer en 2017, mais les médias n'en ont pratiquement pas parlé. Le monde politique belge ne semble guère s'en préoccuper. Cette relative indifférence devra nécessairement prendre fin car le TISA constitue l'un des principaux traités commerciaux du moment. Le TISA, en toutes lettres le Trade in Services Agreement, concerne les services². Ceux-ci sont très importants pour l'économie belge et jouent un rôle croissant dans le commerce international. Plus de la moitié de notre économie est liée à la

fourniture de soins, d'enseignement, de transport, de télécommunication, d'eau, etc. Pas moins de trois emplois sur quatre en Belgique sont en lien avec la fourniture de services. Le TISA constitue donc un des principaux ingrédients de la soupe de traités qui nous est servie ces derniers temps. Car, nul ne l'ignore, l'UE multiplie les négociations. A côté de la négociation du TTIP avec les Etats-Unis et du CETA avec le Canada, de nombreuses autres négociations sont en cours. C'est en coulisses, souvent bien loin des syndicats, des parlementaires et des organisations de la société civile, et avec «l'aide» des multinationales, que ces traités fixent l'avenir de notre économie et de la société. Il est donc grand temps de sortir le TISA de l'ombre.

¹ Les pays participants sont les suivants : Australie, Canada, Chili, Colombie, Corée du Sud, Costa Rica, Hong Kong, Ile Maurice, Islande, Israël, Japon, Liechtenstein, Mexique, Norvège, Nouvelle Zélande, Pakistan, Panama, Pérou, Suisse, Taiwan, Turquie, ainsi que les Etats-Unis d'Amérique et l'Union européenne (28).

² Les négociations sur le TISA portent notamment sur les soins et les services médicaux, les transports (transports maritimes et aériens, chemin de fer, transports vicinaux et urbains et taxis), les services financiers (des banques aux assurances), l'enseignement, l'énergie, les marchés publics, les services juridiques, les services de messagerie, les médias, les télécommunications, le commerce électronique, le tourisme, etc.



L'OBJECTIF DU TISA

L'Union européenne considère le TISA comme une manière de sortir de la crise. L'Europe se caractérise par un secteur des services fort et constitue le principal exportateur de services au monde. Le TISA permettrait d'ouvrir de nouveaux marchés dans d'autres pays, ce qui favoriserait les bénéfices, la croissance économique et l'emploi. Selon les estimations de la Commission européenne, le TISA rapporterait à terme 15,6 milliards d'euros par an de croissance économique supplémentaire. Ce montant semble énorme, mais il ne correspond qu'à environ 0,1% du PIB total de l'UE.

Les pays négociateurs du TISA veulent augmenter le commerce de services en éliminant ce que l'on appelle les «barrières commerciales». Ces bar-

rières seraient une véritable plaie pour les entreprises car elles entraveraient inutilement le commerce. D'un point de vue économique, il serait souhaitable que les mêmes règles s'appliquent partout dans le monde. Actuellement, lorsqu'une entreprise pénètre dans un pays, elle doit suivre certaines règles, qui diffèrent de pays à pays, ce qui engendre des coûts supplémentaires. Le TISA a donc pour objectif d'éliminer ces coûts.

On l'aura compris : les multinationales considèrent les règles édictées par des assemblées élues comme un obstacle au commerce. Mais il ne faut pas perdre de vue que ces «barrières» peuvent être des règles qui, dans une majorité de cas, bénéficient à la société. Nous pensons par exemple à la garantie que des soins

de santé, l'enseignement, l'eau ou la poste soient accessibles financièrement et géographiquement à tous. Un pays peut également décider de favoriser une entreprise locale qui produit de l'énergie durable, parce que la lutte contre les changements climatiques relève de l'intérêt commun. Avec le TISA, de telles garanties seront remises en cause.

Les pays qui participent au TISA se présentent comme des «**really good friends of services**», de très bons amis des services. Ils se qualifient de la sorte parce qu'ils ont un secteur des services très développé et pensent avoir intérêt à favoriser le libre-échange. Ensemble ce groupe de très bons amis représente pas moins de deux tiers de tout le commerce international des services. Son objectif final est de conclure des traités sur les services au niveau mondial, y compris dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, en se basant sur le modèle du TISA. Les Etats-Unis et l'Union européenne, où sont situées les plus grandes multinationales de services, sont les principaux partisans de tels traités, car ils sont particulièrement conscients de leur position internationale dominante et des avantages qu'un tel traité représenterait pour leurs économies.

Par contre, peu de pays en voie de développement et d'économies émergentes partagent leur enthousiasme. Ainsi, **les**

BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), qui constituent les grandes économies émergentes, ne participent pas aux négociations...

On peut craindre qu'ils se trouvent pris entre le marteau et l'enclume. S'ils se rallient au TISA, ils devront faire face aux grandes multinationales occidentales de services. S'ils refusent le traité, ils risquent d'être mis sur la touche ou de devoir négocier un accord bilatéral sur les services, basé sur le TISA.

Il ne fait aucun doute que les traités commerciaux font l'objet d'un intense travail de lobbying de la part du milieu économique. Toutefois, si le lobbying est normalement pratiqué par les acteurs économiques en direction de la Commission européenne, les manœuvres se déroulent ici dans le sens contraire. C'est l'UE qui recherche la collaboration active du milieu économique. On peut parler de lobbying «top down».

CONSÉQUENCES DU TISA

Commercialisation des services publics et poursuite de la libéralisation des services

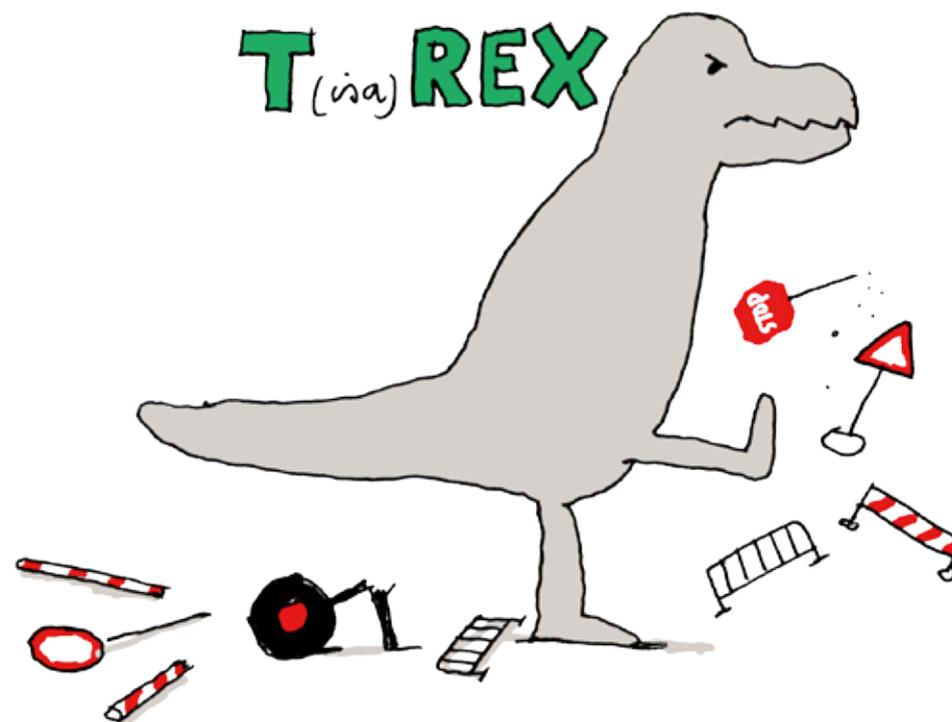
Dans le contexte des négociations du TISA, les services sont considérés uniquement comme un produit commercial qui permet aux entreprises de gagner de l'argent sur le marché. Les services présentent toutefois bien d'autres dimensions. Ils ont aussi (et, dans certains cas, surtout) un but social. L'enseignement, les soins de santé, l'accès aux services de base (eau, électricité, communication) sont des services auxquels la collectivité se doit de veiller et que nous ne pouvons pas abandonner au seul libre-marché. Le TISA ne fait que renforcer le processus de retrait des pouvoirs publics, qui laissent de plus en plus de services aux mains du marché.

C'est particulièrement le cas pour les services publics. En effet, le texte du TISA donne une définition très restrictive de la notion de «service public». Selon lui, il s'agit de services qui sont entièrement aux mains des pouvoirs publics et qui n'ont ni concurrents privés ni but lucratif. Si l'on prend l'exemple des soins ou de l'enseignement, il apparaît clairement que ces secteurs ne sont pas de véritables services publics au sens du TISA. A l'exception de quelques secteurs, comme la police ou la justice, il n'y a donc plus de services publics en Belgique. C'est la raison pour laquelle le monde du commerce international est aussi intéressé par les soins de santé et l'enseignement. En conséquence, des parties de ces secteurs font bel et bien partie du traité et seront donc ouvertes à la concurrence étrangère.

L'enjeu est fondamental, car le traité a pour objectif de donner un caractère définitif à la libéralisation existante et de pérenniser l'irréversibilité de la privatisation et de la libéralisation. Pour ce faire, des **clauses de «standstill» et de «ratchet»** ont été prévues.

La clause de **«standstill»** implique que le niveau auquel les pays ont libéralisé leurs différents services au moment de la conclusion du TISA est considéré comme le point zéro. Il faut préciser que la partie du traité à laquelle cette clause s'applique porte sur le **traitement**

national. Selon ce principe, les pays ne peuvent plus faire de distinction entre les entreprises étrangères et nationales qui fournissent des services, ce qui renforce la concurrence avec des prestataires de services étrangers. Et si un pays ou un secteur subit les conséquences négatives de cette concurrence, aucune réaction ne sera possible, y compris de la part d'un futur gouvernement. Selon la clause de **«ratchet»**, les règles ne peuvent être changées que dans un seul sens, celui d'une plus grande libéralisation. Imaginons qu'après la conclusion du TISA, un pays lance une expérience autorisant des



prestataires étrangers dans un secteur donné et que cela soit à l'origine de problèmes divers. Les pouvoirs publics pourraient souhaiter changer de politique et remettre dans le giron «public» certains services, mais la clause de «ratchet» ne le permettra pas.

Pour déterminer les secteurs des services qui sont ouverts à des prestataires étrangers, le TiSA utilise une combinaison de listes dites «positives» et «négatives». Les secteurs qui entrent en considération sont listés avant l'ouverture du marché. C'est ce qu'on appelle les listes positives. Elles constituent une bonne chose en principe puisque les secteurs qui ne figurent pas sur la liste ne seront clairement pas libéralisés. A l'intérieur de ces listes positives pour l'ouverture du marché, on utilise également des «listes négatives» pour le «traitement national». Le principe de la «liste négative» est particulièrement pernicieux parce qu'à l'inverse du principe de la liste positive, tous les secteurs peuvent être libéralisés sauf ceux qui sont explicitement mentionnés noir sur blanc. Dès lors, lorsque des évolutions se présentent à l'intérieur de secteurs libéralisés, avec de nouvelles formes de services qui n'existaient pas encore au moment de la conclusion du TiSA, elles relèvent automatiquement du principe du traitement national pour tous les prestataires étrangers.

Un coup de pouce à l'Ubérisation de l'économie de services

En vertu du chapitre «**présence locale**» du traité, une autorité publique nationale ne peut plus exiger de prestataires étrangers qu'ils s'installent dans son pays. Ainsi, les autorités belges ne peuvent plus exiger de l'entreprise X qu'elle ouvre une filiale en Belgique avant de pouvoir vendre des services chez nous. Il sera ainsi plus difficile de poser des exigences qualitatives. Nous pensons notamment à des services en plein développement, comme l'enseignement sur internet. Il sera également plus compliqué de protéger les clients. Vers quelle instance faudra-t-il se tourner si l'on est mal traité par un prestataire étranger qui n'a pas de point de contact en Belgique ? La législation belge sera-t-elle d'application ? Les autorités publiques ne peuvent plus exiger que l'on examine d'abord la possibilité d'engager du personnel local avant de faire appel à des travailleurs étrangers. Il sera également interdit d'obliger les entreprises à investir d'abord au niveau local.

Le traité TiSA donne également un sérieux coup de pouce à l'économie dite «collaborative». Des entreprises comme Uber et Task Rabbit réussissent, à partir de la structure de leur plateforme et de la «réalité virtuelle» sur internet, à contourner les lois et réglementations

nationales qui garantissent les droits des travailleurs à un travail décent et les droits des consommateurs à des services de qualité. Le TiSA déroule le tapis rouge pour un élargissement des entreprises de type plateforme dans une gamme très large de nouveaux secteurs de services professionnels, comme la comptabilité, l'architecture, les services juridiques et autres.

En ce qui concerne les pays en développement, il est important de savoir que les règles du TiSA ne permettent plus d'exiger un transfert de technologie. Imaginons donc qu'une entreprise comme Microsoft décide de localiser une partie de ses activités au Pakistan, le Pakistan ne pourra pas exiger que Microsoft partage certaines connaissances. Les règles qui s'opposent au partage de connaissance contribuent à pérenniser les inégalités et les exclusions au niveau mondial.

Dumping social, réduction des travailleurs à des marchandises négociables sur le marché international

Le TiSA reconnaît quatre types de commerce international de services. Premier type : des services sont vendus à partir du pays de résidence d'un assureur, par exemple, qui vend des assurances dans

un pays voisin. Deuxième type : le client achète et utilise le service à l'étranger, comme dans le secteur du tourisme. La troisième forme est la présence commerciale du fournisseur de services à l'étranger, comme c'est le cas des filiales de banques ou de concepteurs de logiciels. Le quatrième type est lié à une forme de migration temporaire, ce qui est par exemple le cas d'un consultant IT qui travaille pendant six mois à un projet dans une entreprise de haute technologie à l'étranger.

Le TiSA ne reconnaît pas ces migrants temporaires comme des travailleurs bénéficiant des mêmes droits du travail que les autres travailleurs du pays hôte occupés sur le (même) lieu de travail et avec les mêmes conditions de travail et de rémunération. Le TiSA considère ces personnes comme des prestataires de service indépendants qui relèvent du droit général du contrat civil et non du droit du travail.

Le texte du TiSA qui est actuellement sur la table des négociations encourage les pays à ouvrir leurs frontières à des «prestataires de service étrangers» (autrement dit, des travailleurs) dans les secteurs des services de la santé (dentistes, médecins,...), des bibliothèques et des archives, de la construction, de la restauration, du tourisme,... Dans un grand nombre de ces services, on

retrouve des tâches qui sont habituellement assurées par des travailleurs faiblement ou moyennement qualifiés, qui ont besoin de la protection du droit du travail. Si un pays veut, par exemple, ouvrir le secteur de la restauration aux prestataires de service de Mode 4, cela signifie qu'il ouvre ses frontières aux serveurs et aux différentes catégories de travailleurs en provenance de tous les autres pays signataires du traité TiSA. Ces serveurs travailleraient côte à côte avec des travailleurs du pays hôte, dont le contrat de travail et les droits du travail sont basés sur la législation du travail, alors qu'eux-mêmes ne bénéficient que d'un contrat général temporaire pour la fourniture d'un service déterminé pour une durée déterminée. Voilà qui ouvre la porte à l'exclusion sociale de ces travailleurs migrants et à la concurrence déloyale avec les travailleurs du pays hôte³.

Pour la confidentialité des

³ Remarque importante : dans le cadre des négociations sur le TiSA, l'UE entend surtout favoriser l'accès des travailleurs hautement qualifiés, pas des travailleurs faiblement ou moyennement qualifiés.

données

Le commerce des «big data» a cru au cours des dix dernières années et représente désormais une industrie de plusieurs milliards. Google et Facebook sont les figures de proue de cette industrie. Ils fournissent «gratuitement» leurs services mais gagnent leur vie grâce à l'analyse et la vente des données de milliards d'utilisateurs.

Le stockage et l'utilisation de données privées par des entreprises et des autorités publiques sont largement controversés. Après les divulgations d'Edward Snowden, nous savons que les services de sécurité américains ont un accès illimité aux données privées de milliards de citoyens partout dans le monde. Pour ces raisons, des pays comme l'Allemagne, l'Inde et le Brésil veulent obliger les multinationales à stocker les données de leurs ressortissants sur des serveurs dans leur pays. La Cour européenne de Justice a également décidé cette année que les filiales de sociétés américaines ne peuvent plus stocker automatiquement des données personnelles de citoyens européens sur des serveurs aux Etats-Unis. Selon la Cour, ces données seraient insuffisamment protégées contre des abus commis par des services de renseignement.

Les lobbyistes actifs pour des géants



américains de la technologie ont profité des négociations du TiSA pour contrer cette évolution. L'organisation lobbyiste US Chamber of Commerce estime que mettre fin à toutes les initiatives qui exigent le stockage local des données et limitent le trafic transfrontalier des données constitue une priorité. Les Etats-Unis proposent, dans le contexte des négociations du TiSA, qu'aucune autorité publique ne puisse imposer des restrictions à une entreprise en ce qui concerne l'accès, le traitement ou le stockage de données personnelles. Si cette position est reprise par les autres pays du TiSA, la législation européenne sur la protection des données et le respect de la vie privée sera radicalement mise en danger.

Pour la bonne gestion du secteur financier

S'il y a bien un secteur qui a montré à quel point de bonnes règles sont importantes, c'est le secteur financier. Le fait que les banques aient pu vendre des produits spéculatifs et réaliser des investissements risqués sans la moindre entrave est à l'origine de la crise financière mondiale en 2008. Et c'est la collectivité qui a dû en payer les frais. Neuf ans plus tard, les Etats-Unis et l'Europe sont toujours occupés à réformer le secteur financier. Avec peu



de résultats jusqu'ici. La majorité des banques sont toujours trop grandes et les acteurs du secteur financier sont beaucoup trop liés les uns aux autres. En conséquence, lorsqu'une banque fait faillite, les autres plongent également. Pour éviter une nouvelle crise, il faut améliorer la réglementation et renforcer la vigilance.

Selon des documents du TiSA dont nous avons pu prendre connaissance, nous voyons que l'on profite des négociations pour appeler à stopper net l'amélioration de la réglementation. Le secteur financier s'attend en effet à un renforcement des règles dans le futur proche, ce dont il ne veut pas. Avec l'aide du TiSA, il essaie donc d'éviter un renforcement de la régulation. De ce fait, les petites réformes mises en place depuis la crise financière ne pourront pas se poursuivre.

Le TiSA propose que les autorités publiques ne puissent pas avoir d'influence sur la valeur et la quantité des transactions financières et qu'un pays ne puisse pas limiter le nombre de prestataires de services financiers. Les pays du TiSA risquent ainsi de développer un secteur financier beaucoup trop volumineux. Si les choses tournent mal (comme ce fut le cas en 2008), les conséquences pour la collectivité seront imprévisibles. En outre, la proposition prévoit que les institutions financières ne puissent pas être scindées et qu'une autorité publique

ne puisse pas interdire de nouveaux marchés financiers, sauf dans des cas réellement exceptionnels.

LE TISA RÉPOND-IL AUX EXIGENCES DE LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS EN CE QUI CONCERNE LES TRAITÉS COMMERCIAUX INTERNATIONAUX ?

En guise de conclusion, comparons le TiSA aux exigences auxquelles les traités commerciaux doivent répondre selon la Confédération européenne des syndicats. La CES et la CSC ont fixé six points de départ sociaux et durables que les traités commerciaux internationaux doivent respecter. Est-ce le cas du TiSA ? Non !



1 BIEN-ÊTRE MONDIAL DURABLE

Les pays en développement et les économies émergentes ne pourront pas soutenir la concurrence avec les secteurs des services fortement développés dans l'UE et aux EU, ce qui renforcera encore les inégalités au niveau mondial.

2 PROTECTION DES DROITS DU TRAVAIL

Le TiSA n'y fait pas référence. Contrairement à d'autres accords commerciaux européens récents, on n'y trouve pas de chapitre sur le développement durable ou les droits du travail. On ouvre ainsi la porte à la concurrence avec des pays qui ne respectent pas les droits du travail. Le groupe des pays du TiSA comprend d'ailleurs de nombreux pays qui n'ont pas une excellente réputation en termes de droit du travail, comme la Corée du Sud, le Pakistan, la Turquie. Les projets de texte du TiSA ne prévoient même pas une référence aux directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales.



3 TRAVAIL ET REVENU

Selon l'UE, le TiSA va permettre une légère croissance de l'économie, mais on ignore totalement de quelle manière cette croissance sera répartie. Ce sont surtout les multinationales de services qui en tireront profit. Ce traité commercial sera nettement moins favorable aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'aux travailleurs. Les marchés ouverts, avec beaucoup moins de possibilités de réglementation, renforcent la concurrence, ce qui comprime les salaires.

4 MARGE DE MANŒUVRE POUR LES POUVOIRS PUBLICS

Grâce au TiSA, les pouvoirs publics n'auront pratiquement plus de marge pour imposer des exigences à des entreprises qui fournissent des services dans un pays. L'espace décisionnel des pouvoirs publics sera restreint. Avec le TiSA, il sera nettement plus difficile d'obliger des entreprises à assurer des services accessibles financièrement et géographiquement pour tous.

5 EXCLUSION DES SERVICES PUBLICS ?

Tout dépend de la manière dont on définit les services publics. Selon l'UE, les services publics sont exclus, mais uniquement selon la définition stricte utilisée par le TiSA. Avec de tels traités

commerciaux, la frontière entre services publics et services privés est de plus en plus floue.

6 ADHÉSION ET TRANSPARENCE

Le TiSA soulève beaucoup d'enthousiasme dans les milieux d'affaires, mais on ne peut pas parler d'adhésion au niveau du reste de la population puisque pratiquement personne n'a entendu parler de ce traité. Les négociations manquent totalement de transparence.

LE TISA DOIT SORTIR DE L'OMBRE, UN DÉBAT PUBLIC S'IMPOSE !

Ce que nous savons du TiSA est préoccupant. Le manque de clarté et de transparence n'est pas de nature à nous apaiser. Il est grand temps que le TiSA sorte de l'ombre et accède à l'espace public. Les positions européenne et belge par rapport au TiSA se sont longuement fait attendre. Ce n'est que fin 2016, sous la pression des organisations de la société civile, que l'UE a fait connaître son projet (presque définitif) pour le TiSA. La position belge est calquée sur ce projet. Un débat démocratique sur le TiSA et une proposition de négociation de la Belgique et de l'UE font cruellement défaut. Aucun débat n'a encore eu lieu au niveau du parlement fédéral, des parlements régionaux et communautaires, et moins encore dans les organes de concertation sociale aux niveaux fédéral et régional,

où les employeurs et les organisations syndicales peuvent jouer un rôle. Si nous voulons attirer l'attention sur le TiSA, c'est à ce niveau-là qu'il faut commencer. Si nous attendons trop longtemps, les négociations seront terminées et les réponses viendront trop tard. C'est à nous qu'il revient de lancer le débat. En tenant compte des critères sociaux et durables définis par les syndicats pour les traités commerciaux internationaux, nous pouvons proposer le questionnaire suivant, qui peut servir de point de départ pour le débat public au sein des parlements, pour le dialogue social, pour l'opinion publique et les médias :

1. Où en sont les négociations du TiSA ?

A quoi correspond l'offre de négociation de l'UE et de la Belgique ? Que

prévoit-elle concrètement ? Pourquoi la Belgique n'a-t-elle pas inclus les secteurs X, Y, Z sur la liste négative pour le traitement national ?

2. Pourquoi avons-nous besoin du TiSA ?

Comment peut-il contribuer au commerce équitable ? En renforçant la concurrence et le libre-échange, va-t-on nécessairement favoriser le travail décent pour les travailleurs et la qualité des services pour les consommateurs et les citoyens ? Si oui, comment ?

3. Quelles seront les conséquences du TiSA pour mon secteur ?

De quelle manière aura-t-il des conséquences sur mon travail et mon revenu, ainsi que sur l'offre de services dans le secteur ?

4. Pourquoi les services publics ne sont-ils pas totalement exclus du TiSA ?

Et que sont les services publics, selon moi ?

5. En raison du TiSA, ne sera-t-il plus possible d'infléchir la privatisation et le jeu du marché dans les secteurs X, Y, Z ?

6. Pourquoi ne trouve-t-on pas de chapitre consacré au développement durable et à la protection des droits du travail dans le TiSA, comme c'est le cas pour d'autres accords de libre-échange au sein de l'UE ?

Comment pourra-t-on encore protéger les droits du travail ?

7. Comment sera-t-il possible de sauvegarder la liberté démocratique de réguler et la marge de manœuvre des pouvoirs publics et du pouvoir législatif ?

MENER DES ACTIONS POUR DES ACCORDS COMMERCIAUX ÉQUITABLES (TTIP, CETA ET TISA)

Depuis 2015, les trois syndicats belges participent à une large plateforme regroupant des organisations sociales de la société civile, des mutualités, des organisations de consommateurs, des organisations environnementales et les deux coupes du mouvement Nord-Sud. Cette plateforme mène des actions en faveur d'accords commerciaux équitables, et plus particulièrement contre le TTIP et le CETA. En 2017, cette plateforme a étendu le champ d'action de ses campagnes au TISA. Les trois traités tournent en effet autour des mêmes objectifs : plus de liberté pour les marchés, plus de pouvoir pour la sphère économique, avec pour conséquences une remise en cause des droits des travailleurs et une marge de manœuvre réduite pour les pouvoirs publics démocratiquement élus.

22

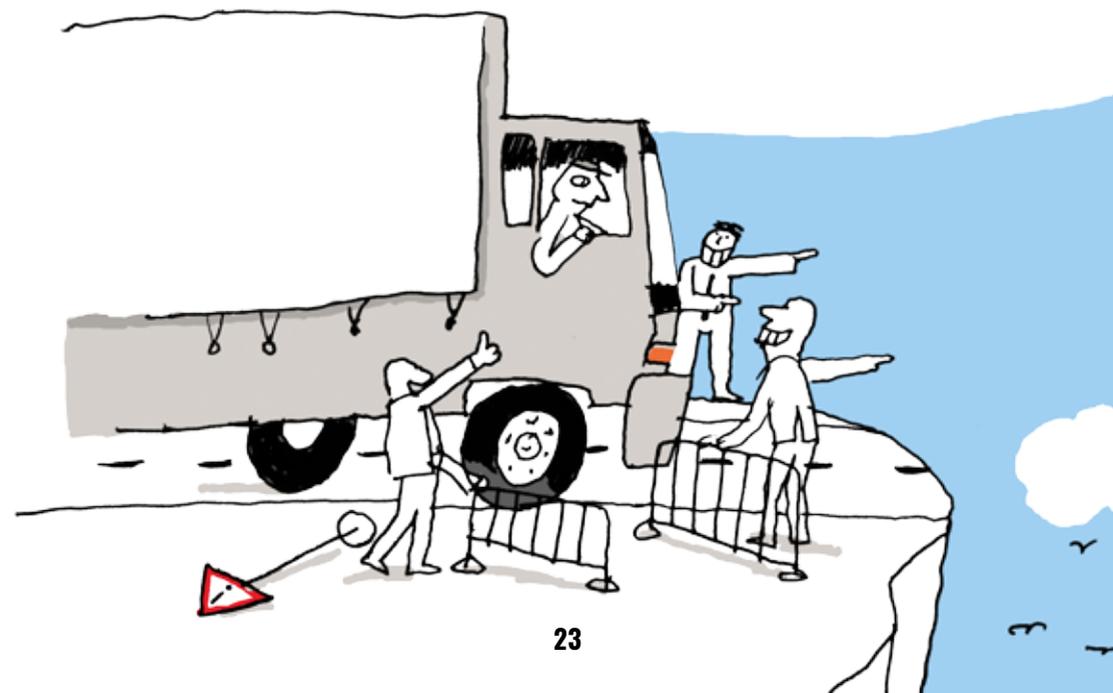
Vous trouverez plus d'informations sur les actions, les initiatives et les positions de la plateforme Stop TTIP & CETA sur le site web www.stopttip.be.

Un mouvement syndical comme le nôtre accorde aussi une attention particulière aux alliances sur le plan syndical international, au sein de la Confédération syndicale internationale (CSI), de la Confédération européenne des syndicats (CES) et au sein de la fédération syndicale des organisations des secteurs des services et des services publics aux niveaux européen et international (EPSU-PSI, UNI-Europe et ITF).

Pour plus d'informations sur les positions et les actions de la Confédération syndicale internationale autour du TISA,

vous pouvez vous référer au site web : www.ituc-csi.org/TiSA-trade-in-services-agreement

N'hésitez pas à télécharger la brochure «**TiSA: Bad News for Communities and Workers**».



23

